

N/REF : 17/03/2025 11H27 C:262722 I:34323
V/REF : 042064
V/Email reçu le Lundi 17/03/2025 a 11H27

LPV

**175 RUE ELSA TRIOLET
38220 VIZILLE**

V/REF.IMM. V022
IMMEUBLE : LE BREDENT -V022
IMPASSE DU BREDENT
38350 SUSVILLE

St Martin-H, le 22 Juillet 2025

Référence Marché: Tarif négocié

LOCALISATION : ALLEE DU LOTISSEMENT LE BREDENT A SUSVILLE
IMPASSE DU BREDENT
AGENT DE SECTEUR MME CORON

MOTIF : INTERVENIR POUR REARMER LA STATION DE RELEVAGE
Donneur d'ordre : M. F. PILLON

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 19/03/2025 A 13H30
REMISE EN MARCHÉ DU DISJONCTEUR DANS LE BATIMENT DU LOTISSEMENT
VIDANGE DU POSTE DE RELEVAGE PLEIN
ATTENTION PREVOIR ELECTRICIEN CAR LA POMPE N°2 EN DEFAUT D ISOLEMENT
PREVOIR SON REMPLACEMENT

RECU MAI LE 20/03 DEMANDANT DE REPOMPER LE RESEAU

LE 21/03/2025 A 14H00
VIDANGE DU RESEAU COMPLET
DECONNECTION DE LA POMPE 2 CAR EN DEFAUT
PREVOIT UN ELECTRICIEN POUR REMETTRE EN FONCTION NORMAL

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 25/03/25 a 12H08 M. F. PILLON
AS AB Email envoyé le 20/03/25 a 11H31 M. F. PILLON
FF LCOMPTER EMAIL en CC le 20/03/25 a 07H41 fabrice_pillon@pluralis-hab
FF LCOMPTER Email envoyé le 20/03/25 a 07H41 Mme L RAMIREZ

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait Intervention <=2h00	1	210,00	210,00
1,00	Forfait Intervention <=2h00	2	210,00	210,00
TOTAL H.T.				420,00
T.V.A. a 10,00%				42,00
TOTAL T.T.C.En EURO				462,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN